VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, Division E. No 82.057.—Bureau des Directeurs du "Memorial Home" de John M. Bonner vs Edwin L. Gladney et als

Bâtisse en briques à 4 étages, 430 rue Canal, s'étendant au travers du Bloc et connue comme 435-37 rue Commune.

—AUSSI—

Magasin et entrepôt en briques à 4 étages, 430-32 rue Commune, occupé par Dwyer Bros.

A L'ENCAN, A LA BOURSE, 311 RUE BARONNE, MARDI, LE 7 MAI 1907.

SOUS et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 82.057, dans l'affaire intitulée Bureau des Directeurs du "Memorial Home" de John M. Bonner vs Edwin L. Gladney et als, ledit ordre adressé à J. L. Onorato encanteur, lu et rendu en Cour ouverte le 25 mars 1907, et signé le 1er avril 1907, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi, MARDI, le 7 mai 1907, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété foncière ci-après :

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, désignés par l'ancien numéro 52 rue du Canal, et l'ancien numéro 71 rue Commune, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 132, borné par les Canal, Tchoupitoulas, Commune et Magasin, désignés comme lots Nos 23 et 9, et mesurant, en mesure américaine, comme suit : Le lot No 23 ayant vingt cinq pieds, cinq pouces de face à la rue Commune, vingt cinq pieds, trois lignes sur la ligne du fond le séparant du lot No 9 sur une profondeur de soixante dix pieds et une demi ligne sur la ligne de côté du lot No 22, et soixante douze pieds, trois pouces et six et un quart lignes sur l'autre ligne de côté. Et le lot No 9 ayant vingt cinq pieds de face à la rue du Canal, vingt cinq pieds trois lignes sur la ligne du fond sur soixante douze pieds, trois pouces et six et demi lignes sur la ligne de côté du lot No 8, et soixante dix pieds et une demi ligne sur la ligne de côté du lot No 10.

2° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 132 borné par les rues Commune, Gravier, Tchoupitoulas et Magasin, mesurant quarante deux pieds, trois pouces de face à la rue Commune sur une profondeur de cinquante neuf pieds un pouce et six lignes, entre lignes parallèles ; ensemble avec tous les droits et l'usage d'une allée de trois pieds un pouce de largeur dans le fond, commune à ladite portion de terre et autres conduisant à une autre allée de trois pieds, onze pouces de largeur, s'ouvrant sur la rue Commune, laquelle dite portion de terre est composée des lots originaux Nos 1 et 2 sur un plan désigné par le No 1, fait par Charles F. Zimpel, voyer, daté 30 août 1832, annexé à un acte de partage fait pardevant William Christy, ancien notaire en cette ville, le 19 septembre 1832.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, la balance en un, deux et trois ans, devant être représentée par des billets des acquéreurs pour satisfaire l'intérêt des copropriétaires, à savoir : un billet de chaque série pour la moitié du montant desdites séries et six billets de chaque série pour un douzième du montant desdites séries, lesdits billets devant porter intérêt de 6 0/0 par an, payable annuellement, de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par toutes les clauses usuelles de sécurité, privilège de vendeur et hypothèque spéciale, le transfert de l'assurance et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès sur les billets, l'acquéreur de chaque partie devra déposer avec l'Encanteur au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat à valoir ; toutes les taxes pour l'année 1907 devant être assumées par l'acquéreur en plus du montant de l'adjudication, les ventes seront faites sujettes aux baux existant sur les dites propriétés et de plus sujettes à la condition que les présents propriétaires auront droit aux loyers des dites propriétés jusqu'à la signature de l'acte ou des actes de vente à l'acquéreur ou aux acquéreurs de cela.

Les actes de vente aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs pardevant Félix J. Puig, notaire.

J. L. ONORATO, Encanteur,
et agents de propriétés foncières,
318 rue Baronne.

avril—6 7 14 21 28—mai 5 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence Cottage, 1931 Calhoun, et plusieurs Lots désirables du Sixième District, à l'encan, JEUDI, le 25 avril 1907, à midi.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. Division B, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 19 mars 1907, dans l'affaire intitulée—Succession de John E. Huffman dossier No 78 347, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, JEUDI, le 25 avril 1907, à midi, la propriété foncière ci-après—

1° (a) Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No 99, borné par les rues Calhoun, Howard, Sud Liberté et l'avenue Henry Clay, et lesdits lots sont désignés par les Nos 11, 12 et 13 sur un plan par C. Milo Williams, député-voyer de ville, daté le 3 janvier 1892. Ledit lot No 11 formant l'encoignure des rues Calhoun et Howard. Lesdits lots contigus l'un à l'autre et ont chacun une façade de 29' 11" 5" à la rue Calhoun, une largeur chacun de 29' 11" 6" dans le fond. Le lot No 11 ayant une profondeur sur la rue Howard de 135' 9" 2" et une profondeur sur la ligne de côté le divisant dudit lot du No 12 de 136' 6" 3" ; le lot No 12 a une profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 13 de 137' 3" 4" ; le lot No 13 a une profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 12 de 137' 3" 4", et une profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Sud Liberté de 138' 0" 5". Ensemble avec les améliorations connues comme le No 1913 rue Calhoun, consistant en une résidence-cottage contenant vestibule de réception, salon, salle à manger, cuisine, office, quatre chambres à coucher, chambre à bain, mansarde, dépendances à deux étages, contenant écurie et deux chambres à coucher; entrée pour voitures, eau du fleuve ; maison équipée pour le gaz et l'électricité.

(b) Trois certains lots de terre dans le même district dans l'îlet No 637, borné par les rues Milan, Marengo, Magnolia et Clara. Lesdits lots sont contigus l'un à l'autre, et sont numérotés 20, 21 et 22, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Milan par 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le lot 22 formant l'encoignure des rues Milan et Magnolia. Ensemble avec toutes les améliorations droits, voies, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

2° Trois certains lots de terre, avec toutes les améliorations, droits, voies, servitudes, et dépendances ci-dessus y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Jena, Freret, Howard et Cadiz, désigné par les numéros 4 et 5, mesurant chacun 30' de face à la rue Jena, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et par le numéro 24, mesurant 30 pieds de face à la rue Freret, par 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot 24 contigus aux lots 4 et 5 dans le fond. Le lot No 4 commençant à une distance de 90 pieds de l'encoignure des rues Jena et Freret ; le lot No 24 commençant à une distance de 120 pieds de l'encoignure des rues Jena et Freret.

3° Cinq certains lots de terre dans le sixième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par le numéro 564, borné par les rues Jena, Liberté, Howard et l'avenue Napoléon, lesdits lots étant désignés comme lots Nos 14 à 18, tous deux inclusivement, contigus l'un à l'autre, et mesurant, à savoir : Le lot No 14 formant l'encoignure des rues Howard et Jena, et mesurant 30 pieds de face à la rue Jena par 100 pieds de profondeur ; les lots Nos 15 à 18 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Jena par 100 pieds de profondeur.

4° Deux lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No 750, borné par les rues Pierce, Scott, Ulloa et D'Hémécourt, désignés par les numéros 30 et 31, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun vingt quatre pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Pierce par 100' de profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue D'Hémécourt.

5° Treize certains lots de terre, dans le septième district de cette ville, dans l'îlet désigné comme le No 404, borné par les rues Pritchard, Hamilton, Laurel Grove et Apricot, numérotés et mesurant d'après le certificat d'apentage, par C. Uncas Lewis, député voyer de ville annexé à l'acte pardevant George C. Walshe, notaire, daté le 13 novembre 1903, comme suit : les lots 1 à 4, tous deux inclusivement, les lots 13 à 20, tous deux inclusivement, et le lot No 23. Les lots 1 à 4, tous inclusivement, sont contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun 30' pieds de face à la rue Aprico par une profondeur de 120' pieds entre lignes parallèles, le lot No 1 formant l'encoignure des rues Apricot et Hamilton, les lots 13 à 20, tous inclusivement, sont contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun 30' pieds de face à la rue Pritchard par une profondeur de 120' pieds entre lignes parallèles : le lot 13 formant l'encoignure des rues Pritchard et Laurel Grove, et le lot 23 mesurant 30' pieds de face à la rue Hamilton par une profondeur de 115' pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, les paiements différés s'il y en a en 1 et 2 ans, et devant porter intérêt au taux de 8 pour cent de la date jusqu'au paiement, les taxes de 1907 et tous les coûts de tous les certificats devant être assumées par les acquéreurs. Les actes de vente pardevant Martin Henry Manyon, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat requis d'être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO
Encanteur et agent de Propriétés Foncières
Bureau No 318 rue Baronne.

24 mars—24 31—av 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Guesseppe Palmisano, veuve de Pietro Mangano.
Cour Civile de District, Division B. — No 81,342
Magasin à deux étages et résidence, No 1933 rue Melpomène, coin S. Rempart,
A un îlet du Marché Dryades.

A L'ENCAN, MARDI, LE 7 MAI 1907.

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B, Dossier No 81,342, dans l'affaire de la succession de Guesseppe Palmisano, veuve de Pietro Mangano, ledit ordre adressé à J. L. ONORATO, encanteur, daté et signé le 28 mars 1907, j'offrirai de vendre à l'enchère publique, les propriétés foncières ci après.

Un certain lot de terre désigné par le numéro dix et situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 280, borné par les rues Melpomène, Thalie, Dryades et Rempart, lequel lot de terre formant l'encoignure des rues Melpomène et Rempart et mesurant quinze (15) pieds deux (2) pouces de face à la rue Melpomène par soixante quatre (64) pieds de profondeur et façade à la rue Rempart entre lignes parallèles, le tout d'après un plan annexé à un acte pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville, le 8 février 1872. Les améliorations consistant d'un magasin en bois à deux étages et résidence, contenant magasin, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, bâtisse dans le fond, hangar.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant les taxes pour 1907 et payant pour l'acte de vente pardevant J. Kenton Bailey, notaire ; un dépôt de 10 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 318 rue Baronne.

A 718—L'autre moitié de cette propriété sur le lot contigu et connu comme le No 1931 rue Melpomène, sera vendu au même moment et endroit.

6 avril—6 7 14 21 28—mai 5 7

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SEPT LOTS DANS LE TROISIEME DISTRICT.

Succession vacante de Jacob Frederick Mayer.

No 81,635—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR— Louis C. Spear, Encanteur— Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 15 mai 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 3 avril 1907, pour le compte de la sus-dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sept lots de terre situés dans le troisième district de la Nouvelle Orléans dans l'ancien faubourg Clouet, district Dousman, désignés par les Nos quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix, et dans l'îlet No 865 (anciennement No 40 du district Dousman), borné par les rues Piété, Désiré, Solidelle (maintenant Roman) et Joséphine (maintenant Prieur) et mesurant comme suit : Les lots Nos quatre et cinq chacun 30 pieds de face à la rue Joséphine (maintenant Prieur) sur une profondeur de 170 pieds 6 pouces entre lignes parallèles.

Le lot numéro six formant le coin des rues Piété et Joséphine mesure 31 pieds de face à la rue Piété sur une profondeur et façade à la rue Joséphine (maintenant Prieur) de 120 pieds ; les lots numéros 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Piété sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Termes—Comptant sur adjudication.

Actes de vente pardevant J. B. Grinnage, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. T. Florance, Avocat. 7 avril—7 14 21 28—mai 5 12 15

M. A. Baccich

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Dans l'affaire de Isaac M. Lichtenstein vs Caroline Dauwalder et als.

No 79,090—Cour Civile de District, Division C.

Jolie encoignure commerciale dans le Deuxième District, coin de l'avenue Claiborne et de la rue Ste Anne, splendidement située pour n'importe quelle entreprise au détail, étant dans le centre même de la section commerciale du Deuxième District, près du Marché Trémé.

Il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI le 7 mai 1907.

PAR M. A. BACCICH, Encanteur, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de Disrct pour la paroisse d'Orléans, Division C, ledit jugement lu et rendu en Cour ouverte le 28 mars 1907, et signé les Cour ouverte le 4 avril 1907, je vendrai, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 7 mai 1907, à midi, la propriété ci après décrite à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No 196, borné par les rues Claiborne, Ste Anne, Robertson et Dumaine, désigné par la lettre A sur un plan fait par D. M. Brosnan, député voyer de ville daté le 25 mai 1905 et annexé dans la marge d'un acte de vente dressé pardevant Charles T. Soniat, notaire, daté le 2 avril 1906 et d'après lequel dit plan ledit lot mesurant trente (20) pieds de face à la rue Ste Anne sur soixante quatre (64) pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot formant l'encoignure de l'avenue Claiborne et de la rue Ste Anne, ensemble avec une allée commune s'ouvrant sur la rue Ste Anne.

Conditions—Comptant en monnaie légale des Etats-Unis, l'acquéreur devant déposer avec l'encanteur, dix pour cent du prix de l'adjudication et devant payer toutes les taxes de 1907 en dessus et en plus du prix de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

M. A. BACCICH,
Encanteur et gérant de la National Realty Co.

Edwin T. Morrick, Armand Romain, avocats.
7 avril—7 14 21 28—mai 5 7

QUI EST ST-PAUL,

L'ENCANTEUR ?

Demandez-le à l'Abeille.

18 avril—1an

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières,

Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

P. O. Boite 113. Nouvelle Orléans Lne

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Eliza E. Phillips.

No 80,223—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

Propriété du Sixième District.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 840 rue Union—JEUDI le 2 mai 1907, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 28 mars 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division B, il sera vendu à l'enchère publique, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc. situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 363, borné par les rues Pitt Prytanée, Lyon et Bord aux, et mesurant cinquante pieds de face à la rue Bordeaux par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues Bordeaux et Prytanée, étant composé des portions de façade de plusieurs lots Nos un, deux, trois et quatre dudit îlet.

Conditions— Comptant, l'acquéreur assumant les taxes pour 1907 et faisant un dépôt comptant de dix pour cent avec l'encanteur. L'acte de vente pardevant James Boyd Grinage, aux frais de l'acquéreur.

G. G. Kronenberger, avocat.
31 mars—31—av 7 14 21 28—mai 2

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lot du Troisième District.

Une chance pour placement.

Succession vacante de J. F. Barnes.

No 81,591, Cour Civile de District Division E.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—Bureau No 315 rue Carondelet—MARDI, le 7 mai 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 28 mars 1907, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Le lot No 7 de l'îlet 1086, autrefois îlet 33 Faubourg Washington, borné par les rues France, Lesseps, Grant (autrefois Genius) et N. Johnson, (autrefois Libéral). Pour les mesures, voyez le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant ; l'acquéreur assumant les taxes de 1907 et faire un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7 avril—7 14 21 28—mai 5 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Occasion de Spéculation dans un Lot du Troisième District.

Succession vacante de Louis Mallat.

No 81,592—Cour Civile de District, Division C.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur, bureau No 315 rue Carondelet, MARDI, le 7 mai 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour, signé le 28 mars 1907, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le lot No 5 de l'îlet 1086 (autrefois îlet 33 Faubourg Washington) borné par les rues France, Lesseps, Grant, (autrefois Genius) et N. Johnson, (autrefois Libéral). Pour les mesures, voyez le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7 avril—7 14 21 28—mai 5 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cinq lots de valeur dans le Troisième District
Près de la voie ferrée du L. & N. R. R.

Succession vacante de William F. Tannehill.

No 81,331—Cour Civile de District — Division B.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—Bureau No 315 rue Carondelet—MARDI, le 7 mai 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 27 mars 1907, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir—

Cinq certains lots de terre de l'îlet No 1326 (autrefois îlet No 46 du faubourg Franklin) borné par les rues Marigny, Mandeville, Vertu et Dorgenois (autrefois Magistrat) enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 55 folio 39. Pour les mesures voyez le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et devant faire un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais des acquéreurs.

7 av—7 14 21 28—mai 5 7

VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE.

Avec terrain spacieux, 2518-20 rue Willow près de la rue Troisième.

In re Minerva Love et als versus John et Lilly Fisher.

No 80,916—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, bureau No 336 rue Carondelet, JEUDI, le 18 avril 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en Cour ouverte le 11 mars 1907 et lu et signé le 15 mars 1907 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District de la Nouvelle-Orléans Division D, dans l'affaire de Minerva Love et als versus John et Lilly Fisher, pour effectuer un partage, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous ses droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Willow (autrefois Martin), Clara, Deuxième et Troisième, désigné comme lot No 1 sur un devis lithographié dudit îlet, annexé pour référence à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr, un notaire en cette ville, le 20 mai 1872, lequel dit lot mesure en mesure américaine 30 pieds 7 pouces de face à la rue Willow (autrefois Martin) par 146 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage-résidence double, avec cuisine dans le fond, etc.; le voisinage s'améliore continuellement et contenant tous les agréments tels que marchés, églises et écoles.

Conditions—Comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John G. Eustis, notaire. L'acquéreur assumant les taxes de 1907 et déposant 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Louis P. Bryant, avocat.
17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

Machine et Stock de Commerce
DE LA
"The Standard Vinegar and Pickling Company,"
No 2705 rue Nord Peters,
Consistant en partie de
Machines Bouilloires et Cheminées, Générateurs, Réservoirs, Citernes, Alambics, Viande Moutarde, et autre, Moulins, Etc. et autres Machines, Barils, Pompes, Auges, et de nombreux autres articles appartenant à ce genre d'affaires.

Aussi
Un Bel Assortiment de Conserves au Vinaigre, Sauce Worcestershire, Vinaigre, "Catsup", Poivre, et autres marchandises.
Cheval, Wagons et Harnais
Comptes Courants.

Aussi Quarante (40) Barils de Poivre, maintenant dans l'Entrepôt au coin des rues Girod et Magasin.

Mathias Seither Jr vs "The Standard Vinegar and Pickling Company."
No 82,170—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—bureau 336 rue Carondelet, LUNDI, le 22 avril 1907, à 11 heures a m., en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 9 avril 1907, dans l'affaire et pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique sur les lieux No 270 rue Nord Peters.

Les machines, marchandises, comptes courants, etc ; aussi cheval, wagons, etc.

Conditions—Comptant.

W. J. Waguespack, avocat pour le receveur.
11 av—11 14 21 22

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Amanda M. Prague, veuve de Thomas Macfarlane, No 78,651
—Cour Civile de District, Div. D.

Joli cottage simple, 1021 rue Robert et cottage élevé, 2504 rue Upperline.

A L'ENCAN, à la Bourse des Propriétés foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 2 mai 1907, sous et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Mme Amanda M. Prague, veuve de Thomas Macfarlane, dossier No 78,651, rendu et lu en cour ouverte le 15 mars 1907 et signé le 21 mars 1907, et ordonné à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai à vendre à l'enchère publique JEUDI, le 2 mai 1907, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne la propriété suivante :

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet No 607 (autrefois No 94) borné par les rues Freret (anciennement Long), Sud Robertson (autrefois Breslau), Upperline et Robert, désigné par le numéro deux sur un devis de voyer fait par W. W. Reynolds, député voyer de ville, sous la date du 10 janvier 1899 et annexé à un acte de vente de Edward S. Rapier à Nils A. Shonbeck, passé pardevant James Simeon, notaire en cette ville, le 1er avril 1902, d'après lequel devis ledit lot commence à une distance de trente pieds de l'encoignure des rues Upperline et Freret, et mesurant, en mesure américaine, trente pieds de face à la rue Upperline, la même largeur dans le fond par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations portant le numéro municipal 2504 rue Upperline et comprenant un cottage simple élevé, contenant 5 chambres et dépendances.

2° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 255, borné par les rues Robert, Camp, Chesnut et Upperline, mesurant trente cinq pieds de face à la rue Robert, la même largeur dans le fond, par une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles. Ladite portion de terre est composée de tout le lot désigné par la lettre B, sur un plan annexé à un acte de partage entre la veuve et les héritiers de James Edwin Randolph, décédé, passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 9 nov. 1887, et mesurant vingt cinq pieds quatre pouces et deux lignes de face à la rue Robert, la même largeur dans le fond, par une profondeur de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles, et une portion mesurant neuf pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Robert, pris du côté le plus près de la rue Chesnut, du lot contigu désigné par la lettre A, sur ledit plan, par cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations portant le numéro municipal 1021 rue Robert et comprenant un cottage simple contenant vestibule, cinq chambres et bain.

3° Un lot de meubles de maison et autres effets mobiliers, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Pour les meubles et articles mobilier, comptant. Conditions pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans ; les paiements différés devant être représentés par des billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, en séries portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication, garantis par lien de vendeur, privilège et hypothèque spéciale sur ladite propriété foncière, les actes devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, garantissant et sauvegardant le paiement desdits billets, et l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer en plus de leurs enchères, les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en 1907, aussi l'acte ou pour les actes de vente pardevant William Renaudin, notaire. Les loyers devant être collectés et gardés par les vendeurs jusqu'au passage des actes de vente. Les ventes sont sujettes à n'importe quels baux existants. L'acquéreur ou les acquéreurs doivent déposer au moment de l'adjudication 10 0/0 du prix d'achat avec

J. L. ONORATO, Encanteur
et Agent de Propriétés Foncières,
No 318 rue Baronne.

31 mars—31—av 7 14 21 28—mai 2

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Jean Marie Narboux

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 82,282—Division B—Attendu que Pierre M. Barrequand a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Marie Narboux, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

10 av—10 14 19

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Neuf terrains à bâtir dans le Troisième District. Une occasion pour les petits Spéculateurs.

Succession vacante de Edward McMahon.

No 81,807— Cour Civile de District Div. E.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 18 avril 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 7 mars 1907, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

Les lots 1 à 9 inclusivement de l'îlet No 62 faubourg Clouet, (maintenant 1310) borné par les rues Louisa, Clouet, Vertu et Dorgenois, (ledit borné originalement décrit comme les terres de P. J. Trirore) acquit par acte, pardevant C. Pollock, notaire le 29 septembre 1836.

Conditions—Comptant ; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907, et faire 10 pour cent comptant de dépôt. L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais de l'acquéreur.

17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Amanda et James Jacobs, consolidés.

No 89,915—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur — JEUDI, le 9 mai 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour signé le 1er avril 1907, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 502, borné par les rues Forshey, Quinzième (maintenant Olive), Bernadotte et Fern [autrefois Washington] désigné comme les lots Nos Trois et Quatre, et mesurent chacun vingt cinq pieds de face à la rue Fern (autrefois Washington) par cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, d'après le plan de C. Uncas Lewis député-voyer de ville, daté le 3 mars 1903, annexé à un acte de vente par Lloyd Posey à F. Fletcher, passé pardevant Frederick Deibel, notaire le 17 juillet 1893.

Conditions—Comptant ; l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1907. L'acte de vente pardevant E. T. Florance, aux frais de l'acquéreur.

7 avr—7 14 21 28 — mai 5 9

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

PAR MACON & KERNAGHAN — W. A. KERNAGHAN, encanteur — Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 25 avril 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 18 mars 1907 et signé le 22 mars 1907, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C dans la succession de Mme Rosetten Ballin, décédée veuve de Ure J. Rosenthal, décédé, No 79,856 et dans l'affaire de Simon U. Rosenthal et al vs Mme Henrietta Rosenthal et al, No 80,482 consolidé, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Deux lots de terre et améliorations, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rampart, Bassin, Poydras et Lafayette, et désignés par les numéros 14 et 15 sur un plan fait par Louis H. Pilié, ancien voyer de ville, daté le 24 novembre 1869, et déposé en l'étude de Charles D. Fortier, ancien notaire de cette ville, comme plan No 615 du livre de plans No 1, d'après lequel plan lesdits lots de terre mesurent comme suit : Le lot No 14 mesurant vingt cinq pieds six pouces de face à la rue Rampart sur une profondeur de quatre vingt cinq pieds, trois pouces entre lignes parallèles. Le lot No 15 mesurant vingt six pieds, sept pouces et six lignes de face à la rue Rampart sur une profondeur de quatre vingt cinq pieds, trois pouces sur le côté du lot No 14 et une profondeur et façade de quatre vingt cinq pieds, huit pouces et une ligne sur la rue Poydras, et formant l'encoignure des rues Rempart et Poydras, sujet au bail expirant le 30 septembre 1907.

2° Un certain lot de terre dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, St Joseph, Magasin et Julie, désigné comme lot 5, sur un plan de Jos Pilié, voyer, daté le 2 mai 1842, annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, ancien notaire dans cette ville, le 2 mai 1842. Lequel lot mesurant en mesure américaine, vingt cinq pieds de face à la rue du Camp par quatre vingt quinze pieds, un pouce et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, étant borné dans le fond par une allée de quatre pieds de largeur, laquelle lui est commune ainsi qu'à d'autres lots, avec les améliorations qui s'y trouvent.

Termes et conditions—Un tiers (1/3) ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et le reste dudit prix en un ou deux ans de crédit, à 7 pour cent d'intérêt par an du moment de l'adjudication jusqu'au pai